Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213503113-20251124-2025_51-DE

Saint Séglin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

- - - - - - - - - - -

L'an deux mille-vingt-cinq, le 24 novembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 20 novembre 2025), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents : MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François
Absents : HOUSSIN Olivier, DODARD Laetitia, HERVÉ Gérard
Excusés : MORICEAU Myriam (Pouvoir à GÉMIN Sébastien)
Secrétaire de séance : GORY Sandrine

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Délibération 2025-51

RPI LES BRULAIS-SAINT-SÉGLIN-COMBLESSAC - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Madame Le Maire rappelle les modalités de prise en charge des frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat et la décision des trois communes du RPI de prendre en charge un tiers des dépenses de fonctionnement des élèves domiciliés hors communes du RPI.

Madame Le Maire communique ensuite le coût moyen départemental pour un élève du secteur public applicable à la rentrée scolaire 2025/26 qui s'établit à **493€** en élémentaire et **1 554€** en maternelle (hors charges à caractère social).

Le nombre d'élèves sur l'ensemble du RPI est de **95** enfants au 1er septembre 2025 dont **29** domiciliés sur la commune (**10** en maternelle – **19** en primaire) et **14** domiciliés hors communes du RPI (**10** en maternelle – **4** en primaire).

Le coût total pour la commune de Saint-Séglin s'élève donc pour l'année scolaire 2025/2026 à **30 744,33 €**, versé aux trois structures de l'OGEC BRUSECOM de la façon suivante :

- OGEC BRUSECOM Les Brulais : 7 770,00 €
- OGEC BRUSECOM Saint-Séglin : 11 221,00 €
- OGEC BRUSECOM Comblessac : 5 916,00 €
- Part pour les élèves hors communes RPI : 5 837,33 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Accepte de verser aux trois sites la participation aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2024/2025 selon la répartition indiquée ci-dessus, pour un montant total de **30 744,33 euros**,
- Dit que cette participation sera versée en 4 fois, soit **7 686,08 €** par trimestre
  - OGEC BRUSECOM Les Brulais : 2 428,94€ / trimestre
  - OGEC BRUSECOM Saint-Séglin : 3 291,69€ / trimestre
  - OGEC BRUSECOM Comblessac : 1 965,45€ / trimestre
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2026, au compte 6574

Voix pour	11
Voix contre	0
Abstentions	0

Date : 25 NOV. 2025

Pour copie certifiée Conforme,
Le Maire
Marie-Thérèse MONVOISIN

MAIRIE DE SAINT-SEGLIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ILLE ET VILAINE

Mairie 4, rue de l'Eglise 35330 SAINT-SÉGLIN
Téléphone : 02 99 34 93 78
Courriel : mairie@ saint-seglin.fr